Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260128-2026_14-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Locoal-Mendon du 28 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Locoal-Mendon (Morbihan) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil sous la présidence Madame Karine BELLEC, Maire.

Présents : Mme Karine BELLEC, M. Gilles LE BARON, M. Sébastien JOLLIVET, M. Lionel HERVE, Mme Hermeline LE LOUPP, Mme Florence MAHEVAS, M. Gildas GUILLAS, Mme Guénaëlle GUILLO, Mme BERNARD Bénédicte, Mme BOUEDO Séverine, M. Patrice ESNAULT, Mme Anne-Catherine LE LIBOUX, M. David LE SOMMER, Mme Magali PRONO, M. Nicolas DEBÉTHUNE, Mme Corinne KERVADEC, Mme Anne-Laure LE PORT, Mme Murielle RIEUX.

Date de convocation

16/01/2026

Excusés : Mme Isabelle QUER (procuration à M. Gilles LE BARON), M. Laurent HUMPRY (procuration à M. Patrice ESNAULT), M. Rémi KERGOZIEN (procuration à M. David LE SOMMER), M. Jean-Maurice MAJOU (procuration à Mme Corinne KERVADEC).
Absent : Mme Lydie JOYEUX.

Nombre de conseillers en exercice : 23 **présents** : 18 **Procuration** : 4 **Votants** : 22

Délibération n°2026-14	Subventions de fonctionnement aux écoles

Au vu de l'augmentation des coûts des matériaux, notamment du papier, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les montants 2026 pour les fournitures scolaires et le cadeau de Noël, de 2 € par élève.

Vu l'avis favorable émis par la commission Finances-Personnel le 12 janvier 2026,

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **DE VALIDER** les montants des subventions de fonctionnement allouées aux écoles de Locoal-Mendon pour l'année 2026 comme présentés ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260128-2026_14-DE

EFFECTIF AU 01/01/2026

ECOLE HUGUES AUFRAY — 194 (maternelles : 82 /élémentaires : 112)
ECOLE NOTRE DAME DES FLEURS — 131 (maternelles : 45 /élémentaires : 86)

SUBVENTIONS VERSEES AUX ECOLES	*VOTE 2025*	PROPOSITION COMMISSION DU 12/01/2026	VOTE 2026
fournitures scolaires	*55€/élève*	57,00 €/élève	57,00 €/élève
voyages scolaires pour les élèves de CM :			
- EHA année impaire	*25,00 €/élève*	25,00 €/élève	25,00 €/élève
- ENDF tous les ans	*12,50 €/élève*	12,50 €/élève	12,50 €/élève
activités pédagogiques	*25,00 €/élève*	25,00 €/élève	25,00 €/élève
Cadeau de Noël	*6,00 €/élève*	8,00 €/élève	8,00 €/élève
FINANCEMENT MAIRIE DIRECTEMENT AUX PRESTATAIRES			
animation Noël (spectacle/cinéma&transport)	*2 200 €*	2 200,00 €	2 200,00 €
remise livres au CM2	*20,00 €/élève*	20,00 €/élève	20,00 €/élève

Le Secrétaire de séance,

Patrice ESNAULT

Le Maire,

Karine BELLEC

MAIRIE DE LOCOAL-MENDON
56550 (Morbihan)

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.